



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

Monsieur Claude Meisch
Ministre de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche

18-20, montée de la Pétrusse
L-2327 Luxembourg

N/Réf. : 119/2015 – SH/AW

Luxembourg, le 15 septembre 2015

Concerne : Projet de loi abrogeant la loi du 7 août 2002 portant création du Centre Virtuel de la
 Connaissance sur l'Europe

Monsieur le ministre,

Par lettre du 31 août 2015, vous avez soumis le projet de loi sous rubrique à l'avis de la Chambre des
salariés.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que le projet sous rubrique n'appelle pas de
commentaire de la part de notre Chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Chambre des salariés,

Norbert TREMUTH
Directeur

Jean-Claude REDING
Président